

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JUILLET 2018**

**L'an deux mil dix-huit, le 25 juillet à 18 heures 30**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean MERLAUT, Maire.

**Présents** : MM. Jean MERLAUT, Dominique HERMOSO, Mme Maryse MERLAUT, MM. Philippe LAROZE, Michel CAU, Melle Francine REYNAUD, M. Frédéric ROUGIER, Mme Charlotte REVAULT.

**Absents excusés** : MM. Pascal MODET (pouvoir à M. Frédéric ROUGIER), Jean-Louis PERIER, Frédéric PRADEAU (pouvoir à Mme Charlotte REVAULT), Mmes Sylvia VARELA Y VARELA (pouvoir à Melle Francine REYNAUD), Nadège VIGNAU, Véronique LEBLANC-TRIDAT (pouvoir à M. Jean MERLAUT)

**Secrétaire de séance** : Maryse MERLAUT

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 27 juin 2018.

**OBJET : RÉVISION DES LOYERS**

Conformément à l'article 7 du contrat de location, les loyers des immeubles communaux sont révisables chaque année au 1<sup>er</sup> juillet en fonction de la valeur moyenne de l'indice du coût à la construction, ce qui fait apparaître une variation de + 1.05 % pour l'année 2018.

Montant des loyers mensuels à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

	2017	2018
<b>EL MACHMACHI</b>		
- appartement	382 €	386 €
- garage	68 €	69 €
TOTAL	450 €	455 €
<b>TESSIER</b>		
- appartement	325 €	328 €
- garage	47 €	48 €
TOTAL	372 €	376 €
<b>NEVES ROCHA</b>		
- appartement	386 €	390 €
<b>DARRIET</b>		
- logement	354 €	358 €
<b>TOCQUEVILLE</b>		
- logement	550 €	556 €
<b>KAYA</b>		
- logement	597 €	603 €
<b>HIDAET GAFAR</b>		
- logement	442 €	447 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE l'augmentation des loyers ci-dessus.

### **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Damien DUPEYRON, notaire à CAVIGNAC, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles A 758, A 768, A 771, A 772 et A 775, d'une superficie totale de 166 m<sup>2</sup>, sises *Le Bourg* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle susdite.

### **VOIRIE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie votés en 2017 et concernant les routes d'Armagnac, des Augustins, de Dudon et de Constantin viennent d'être réalisés. A cette occasion, l'entreprise CHATAIGNÉ, en charge des travaux, a constaté que des travaux supplémentaires étaient nécessaires sur les routes de Dudon, des Augustins et de Constantin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de l'entreprise CHATAIGNÉ, d'un montant total de 4 656 € HT

CHARGE le Maire de passer commande

### **ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le photocopieur de l'école ; il présente plusieurs devis concernant un photocopieur noir et blanc, A4/A3, correspondant aux demandes des enseignants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis REX ROTARY, d'un montant total de 2 198 € HT

CHARGE le Maire de passer commande

### **AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU BOURG**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a approuvé et donné son accord pour les travaux d'aménagement de l'entrée du bourg.

Monsieur le Maire propose de dévoluer les travaux par appel d'offres ouvert, en application des articles 58 à 60 du nouveau code des marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DE LANCER les travaux d'aménagement de l'entrée du bourg par appel d'offres ouvert, en application des articles 58 à 60 du nouveau Code des Marchés Publics,
- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises
- DE TRANSMETTRE un avis de publicité au B.O.A.M.P pour ladite consultation et de fixer la date de remise des offres au 28 septembre 2018 à 17h
- DONNE POUVOIR à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce marché

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ENTRETIEN DES BAS CÔTÉS**

M. Dominique HERMOSO rappelle au Conseil Municipal que les agents techniques qui sont en remplacement ne sont pas formés à la conduite du tracteur et matériels nécessaires à l'entretien des bas-côtés des routes communales. Il propose que la commune fasse appel à un sous-traitant pour cette opération. M. ROUGIER informe le Conseil Municipal que M. MODET a contacté l'entreprise COUTY, en charge de l'entretien des fossés, afin de connaître leurs tarifs pour une telle prestation. Le coût s'élèverait à 97 €/heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de sous-traiter les travaux d'entretien des bas-côtés de la voirie communale

DEMANDE qu'un devis soit établi par l'entreprise COUTY aux tarifs précités

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h.